

## DELIBERATION DDB2024\_011

Date de convocation du Bureau communautaire  
délibérant du Grand Périgueux le 26 janvier 2024

Nombre de membres du bureau	
en exercice	57
Présents	41
Votants	47
Pouvoirs	6

**LE 1 février 2024**, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE  
DÉLIBÉRANT DU GRAND PERIGUEUX, dûment  
convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la  
présidence de  
M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

**POLITIQUE DE SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS DE PROMOTION DES PRODUITS ET FILIÈRES  
AGRICOLES ET À L'ARTISANAT D'ART : SOUTIEN À LA FILIÈRE APICOLE PÉRIGOURDINE DANS LE  
CADRE DE L ORGANISATION CONGRÈS NATIONAL DE LA FNOSAD , FÉDÉRATION NATIONALE DES  
ORGANISATIONS SANITAIRES APICULTURES DÉPARTEMENTALES**

### PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER,  
Mme LABAILS, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M.  
SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme ROUX,  
M. RATIER, M. PERPEROT, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. JAUBERTIE, M. CHANSARD, M.  
NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. NOYER, M. MARSAC, M.  
AMELIN, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. CHANTEGREIL

### ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme DRUILLOLE, M. CIPIERRE, M. LACOSTE, M. LE MAO, M. MOTTIER, M. PROTANO, M. REYNET, M.  
LEGAY, Mme DOAT, M. VADILLO

### POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADES  
M. CURNIL donne pouvoir à M. DOBBELS  
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER  
M. SERRE donne pouvoir à M. MARTY  
M. FALLOUS donne pouvoir à M. PASSERIEUX  
Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD donne pouvoir à Mme FAURE

**POLITIQUE DE SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS DE PROMOTION DES PRODUITS ET FILIÈRES AGRICOLES ET À L'ARTISANAT D'ART : SOUTIEN À LA FILIÈRE APICOLE PÉRIGOURDINE DANS LE CADRE DE L ORGANISATION CONGRÈS NATIONAL DE LA FNOSAD , FÉDÉRATION NATIONALE DES ORGANISATIONS SANITAIRES APICULTURES DÉPARTEMENTALES**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales.

**Vu** la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire délègue au bureau communautaire un certain nombre de ses pouvoirs.

**Considérant que** l'association APIDOR (Union des apiculteurs de la Dordogne) a sollicité le Grand Périgueux dans le cadre de l'organisation du congrès national de la fédération Apicole.

**Que** cette manifestation a pour but de donner une dynamique et une vision d'avenir à la filière apicole en Dordogne (amateurs et professionnels) , promouvoir le Périgord, l'attrait de la Nouvelle Aquitaine en s'appuyant sur le seul congrès national de vulgarisation scientifique autour de l'apiculture

**Que** dans le cadre de la mission climat et transition écologique, la problématique des apiculteurs sur le territoire est à intégrer, aussi, Il est proposé un soutien à hauteur de 1 000 euros pour le Congrès National de l'apiculture organisé par l'association APIDOR à Boulazac dans le cadre du dispositif de soutien aux manifestations de promotion des produits et filières agricoles et à l'artisanat d'art

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRANT , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :**

- Décide de verser une subvention de 1 000 € pour l'organisation du Congrès National de l'apiculture organisé par l'association APIDOR à Boulazac .

**Adoptée à l'unanimité.**

Délibération publiée le 08/02/2024	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 08/02/2024	Périgueux, le 08/02/2024
	Le Président, Jacques AUZOU

Le Président,  
Jacques AUZOU